

PACTE FINANCE-CLIMAT



Madame Christine Lagarde
Présidente de la Banque centrale européenne
Sonnemannstraße 20,
60314 Frankfurt am Main,
Allemagne

A Paris, le 4 novembre 2019

Madame la Présidente,

Vous prenez vos fonctions à la direction de la Banque Centrale Européenne (BCE) et notre association « Agir pour le Climat » à l'origine du Pacte Finance-Climat se félicite de votre nomination.

Lors de votre audition devant le Parlement européen, le 4 septembre, vous avez admis qu'« *il faudra des changements* » en précisant en réponse aux députés qu'il faudra aller « *vers une transition graduelle pour éliminer* » les actifs bruns et en évoquant « *la nécessité absolue de joindre nos forces où que l'on soit et quelle que soit l'institution que l'on dirige pour lutter contre le changement climatique* ». Ces paroles augurent favorablement de votre mandat de future présidente de la BCE et nous vous en réjouissons très sincèrement.

Le Pacte Finance-Climat œuvre pour la signature d'un Traité européen instaurant une Banque Européenne du Climat et de la Biodiversité et pour doter l'Union Européenne d'un budget Climat lui permettant de mener une politique consistante d'accompagnement de la transition écologique et solidaire. Notre association, qui a placé la matière financière au cœur de son action, a notamment défendu le principe d'une création monétaire qui ne soit plus accaparée par les grands établissements bancaires et absorbée par la finance spéculative. Lors de votre présidence du FMI, vous aviez vous-même alerté sur le risque de déclenchement d'une nouvelle crise financière encore plus cruelle que la précédente. La création monétaire doit définitivement être au service de la politique climatique de l'Union et des objectifs auxquels elle a souscrit. Cette position est défendue par de nombreux économistes, et le rôle de la BCE dans ce domaine sera naturellement déterminant.

Les principes d'indépendance régissent le fonctionnement de la BCE. Mais il est clair que celle-ci est aussi parfaitement fondée à soutenir les efforts des acteurs économiques et financiers pour la décarbonation de l'économie et des modes de vie. L'article 127 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne indique que « *sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans l'Union, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs*

de l'Union, tels que définis à l'Article 3 du Traité sur l'Union européenne ». Celui-ci inclut explicitement l'objectif de « développement durable de l'Europe fondé », entre autres, sur « un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement ».

Il nous semble Madame la Présidente, que nous pouvons partager ces objectifs car il y a urgence à infléchir cette politique sur deux points à nos yeux essentiels :

1. Exclure progressivement des programmes de rachat d'actifs ceux des sociétés œuvrant dans le secteur des industries carbonées ou insuffisamment respectueuses des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG).
2. Conditionner l'octroi aux banques de liquidités, dans le cadre du TLTRO III, aux prêts qu'elles accorderont à leurs clients pour des investissements dans les domaines de la lutte contre le réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité.

Nous vous remercions vivement pour l'énergie dont vous avez témoigné au Parlement européen en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Vous trouverez en pièce jointe notre cahier d'acteur qui vous permettra de mieux appréhender nos propositions. Bien évidemment, nous nous tenons à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour challenger nos propositions.

Veillez recevoir, Madame la présidente, l'expression de notre très haute considération.



Bruno Lechevin
Délégué General d'Agir pour le Climat
Ancien Président de l'ADEME
www.pacte-climat.eu